

Journal de séance 42

le mercredi 16 mai 2012

10 h

Prière.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. Jody Carr :

45, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation* ;

46, *Loi modifiant la Loi sur les garderies éducatives* ;

par l'hon. M<sup>me</sup> Stultz :

47, *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille* ;

48, *Loi modifiant la Loi sur la sécurité du revenu familial* ;

par l'hon. M. Trevors :

49, *Loi modifiant la Loi sur le service d'urgence 911* ;

par l'hon. M. Higgs :

50, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le transfert de biens réels* ;

51, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier* ;

52, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick* ;

53, *Loi sur les emprunts de 2012* ;

54, *Loi de 2012-2013 portant affectation de crédits*.

Le président de la Chambre annonce que, conformément au paragraphe 42.3(1) du Règlement, les motions de deuxième et troisième lectures du projet de loi 54 sont mises aux voix sur-le-champ.

Est lu une deuxième fois le projet de loi suivant :

54, *Loi de 2012-2013 portant affectation de crédits*.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

54, *Loi de 2012-2013 portant affectation de crédits*.

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Fraser, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 17 mai 2012, les

affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant :  
motion 49, projet de loi 35 puis projet de loi 38.

---

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le jeudi 17 mai 2012, la deuxième lecture des projets de loi 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52 et 53 sera appelée.

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la Chambre, après la deuxième lecture des projets de loi 40, 43 et 44, se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 30, 31, 36, 37, 39, 34, 32, 41 et 42.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 40, *Loi modifiant la Loi sur la Société de voirie du Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 40 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 40, *Loi modifiant la Loi sur la Société de voirie du Nouveau-Brunswick*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 43, *Loi sur l'apprentissage et la certification professionnelle*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 43 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 43, *Loi sur l'apprentissage et la certification professionnelle*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 44, *Loi sur la passation des marchés publics*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 44 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 44, *Loi sur la passation des marchés publics*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. Urquhart.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry assume la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 30, *Loi modifiant la Loi d'interprétation* ;
- 31, *Loi sur la réforme du droit de 2012 (modifications diverses)* ;
- 32, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants* ;
- 34, *Loi modifiant la Loi sur les droits de la personne* ;
- 36, *Loi sur l'abrogation des lois* ;
- 37, *Loi modifiant la Loi sur le curateur public* ;
- 39, *Loi sur les petites créances* ;
- 41, *Loi modifiant la Loi sur l'administration du revenu* ;
- 42, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le capital des corporations financières.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

réponse à la pétition 78	(14 mai 2012) ;
réponse à la pétition 80	(15 mai 2012).